



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 novembre 2020
Convocation du : 20 novembre 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas du Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

OBJET : Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les avenants au marché de construction d'une salle sportive (Lots 4, 7, 8, 10, 12, 13, 14)

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz,

Directrice Générale des Services : Dorothee Charléty

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Marc Curtet donne procuration à Mme Christine Perez
M. Gilbert Debard donne procuration à M. Joël Aubernon
M. Jean-Pierre Cottaz donne procuration à Mme Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents : Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Sylvie Caillet

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée la délibération n°01-2019/02 du 9 janvier 2019 autorisant Mme le Maire à signer les marchés pour la construction d'une salle sportive scolaire et aménagements des espaces publics attenants.

Il précise que des adaptations sont nécessaires sur les lots n°4, n°7, n°8, n°10, n°12, n°13 et n°14.

- Lot 4 : Couverture, étanchéité – ETANCHEITE ROANNAISE

À la suite d'un avis du bureau de contrôle le poste « étanchéité et imperméabilisation des parois enterrées » est supprimé. Ce dernier a constaté que ces travaux étaient inutiles au regard de la structure du bâtiment. Par ailleurs, des adaptations ont été nécessaires sur le contre bardage et les descentes d'eaux pluviales.

Ces modifications aboutissent à une moins-value de 8 267 € HT

- Lot 7 : Menuiseries intérieures – LES MENUISERIES DE L'AIN

Un doublon a été constaté au moment de l'exécution des travaux : le châssis coulissant entre l'accueil et le bureau apparaissait deux fois dans les DPGF (une fois en bois et une fois en métal). Les autres châssis étant en métal et afin de respecter une harmonisation, le châssis bois est supprimé. Par ailleurs, il a été décidé d'habiller une descente d'eaux pluviales située à l'entrée de la grande salle.

Ces modifications aboutissent à une plus-value de 1 010 € HT

- Lot 8 : Carrelage – CMM

A la suite d'un avis du bureau de contrôle et dans le cadre de l'accessibilité PMR, une adaptation des douches a été nécessaire.

Ces travaux ont été chiffrés à 1 520 € HT

- Lot 10 : Peinture – CAE GROUPE

Le mur d'escalade ayant été supprimé, une surface complémentaire est mis en peinture.

Ces modifications aboutissent à une plus-value de 1 324,95 € HT

- Lot 12 : Electricité – TREBELEC

En cours de chantier, il a été constaté que les fourreaux existants sur le site et permettant l'alimentation de la salle sportive à partir du TGBT du complexe étaient fortement détériorés, entraînant l'impossibilité de les utiliser.

Face au coût de création d'une nouvelle tranchée sur une longueur conséquente, le choix technique a été fait de connecter les deux bâtiments par une tranchée minimum et rejoindre le TGBT par la toiture du complexe. Cette solution a entraîné une longueur de câble supplémentaire ainsi que des capots de protection sur les chemins de câble en toiture.

Ces modifications aboutissent à une plus-value de 3 319 € HT

- Lot 13 : Plomberie, chauffage – UTB

En cours de chantier, et suite à la situation sanitaire, le contrôleur SPS a imposé la création d'un point d'eau provisoire de chantier à l'entrée de la chaufferie.

Par ailleurs, le piquage permettant le raccordement au gaz de la salle sportive a dû être modifié conformément aux échanges avec ENEDIS et a nécessité la vidange du réseau gaz existant.

Ces travaux ont été chiffrés à 2 814,39 € HT

- Lot 14 : VRD – BRUNET TP

En cours de chantier, au nord du bâtiment, un ancien dallage a été découvert. Il s'est avéré nécessaire de le démolir et de l'évacuer. Des tampons enterrés et non repérés ont été découverts lors du terrassement de la placette centrale. Il a été nécessaire de les rehausser et de les remplacer par des tampons à remplir compte tenu de leur emplacement.

Par ailleurs, suite au choix technique du lot 12, une tranchée avec mise en place de fourreaux a été réalisée.

Ces travaux ont été chiffrés à 4 095 € HT

Pour permettre la régularisation de ce marché, il propose les avenants correspondants.

- Lot 4 : Couverture, étanchéité – ETANCHEITE ROANNAISE
Montant initial du marché : 132 000 € HT
Montant initial + avenant n°1 (déjà voté) : 152 436 € HT
Avenant n°2 : - 8 267 € HT
Nouveau montant du marché : 144 169 € HT (+9.22 %)
- Lot 7 : Menuiseries intérieures – LES MENUISERIES DE L'AIN
Montant initial du marché : 66 632,90 € HT
Montant initial + avenant n°1 (déjà voté) : 51 672,90 € HT
Avenant n°2 : 1 010 € HT
Nouveau montant du marché : 52 682,90 € HT (-20,94 %)
- Lot 8 : Carrelage – CMM
Montant initial du marché : 23 600 € HT
Avenant n°1 : 1 520 € HT
Nouveau montant du marché : 25 120 € HT (+ 6,44 %)
- Lot 10 : Peinture – CAE GROUPE
Montant initial du marché : 15 706,20 € HT
Avenant n°1 : 1 324,95 € HT
Nouveau montant du marché : 17 031,158 € HT (+ 8,44%)
- Lot 12 : Electricité – TREBELEC
Montant initial du marché : 55 635 € HT
Avenant n°1 : 3 319 € HT
Nouveau montant du marché : 58 954 € HT (+ 5,97 %)
- Lot 13 : Plomberie, chauffage – UTB
Montant initial du marché : 99 044,80 € HT
Avenant n°1 : 2 814,39 € HT
Nouveau montant du marché : 101 859,19 € HT (+ 2,84 %)
- Lot 14 : VRD – BRUNET TP
Montant initial du marché : 412 769,48 € HT
Avenant n°1 : 4 095 € HT
Nouveau montant du marché : 416 864,48 € HT (+ 0,99 %)

Le Conseil municipal, ouï les explications du rapporteur et après avoir délibéré,

Avec 22 voix pour et 3 abstentions : Mme Le Guyader, Mme Thimel-Blanchoz et M. Cottaz (procuration)

APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessus,

AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,

Caroline TERRIER

Caroline Terrier